



**Conseil régional**

**Rapport pour le conseil régional  
DÉCEMBRE 2019**

**Présenté par**  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**ANNEXE 13 : LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE  
(PROJET DE BUDGET 2020)**

## Sommaire

<u>EXPOSÉ DES MOTIFS</u> .....	3
<u>ANNEXE AU RAPPORT</u> .....	4
<u>Annexe 13 : Logement et politique de la ville</u> .....	5

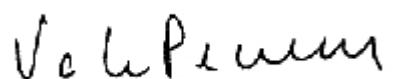
## EXPOSÉ DES MOTIFS

Vous trouverez ci-dessous

- l'Annexe 13 : Logement et politique de la ville (Projet de budget 2020)

Telle que mise en ligne sur le [portail des élus](#)

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSE**

## **ANNEXE AU RAPPORT**

## **Annexe 13 : Logement et politique de la ville**

Région Île de France  
*PROJET DE BUDGET 2020*

---

## LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

### INVESTISSEMENT

#### Chapitre 905 - Aménagement des territoires

- 50 - Services communs
- 51 - Politique de la ville
- 54 - Habitat - Logement

### FONCTIONNEMENT

#### Chapitre 935 - Aménagement des territoires

- 54 - Habitat - Logement

## ANNEXE 13



# SOMMAIRE

<b>LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2020 .....</b>	<b>5</b>
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2020 .....</b>	<b>6</b>
<b>INVESTISSEMENT.....</b>	<b>7</b>
<b>FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>17</b>
<b>ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT .....</b>	<b>21</b>
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019 .....</b>	<b>25</b>
<b>INVESTISSEMENT.....</b>	<b>26</b>
<b>FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>35</b>



# LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2020

Les prix de l'immobilier en Île-de-France continuent de croître en lien avec une forte demande et des conditions de financement toujours avantageuses. Si le rythme de construction demeure soutenu en dépassant l'objectif légal de 70 000 logements par an, le rythme de construction du logement social a connu une inflexion en 2017. Les mesures gouvernementales traduites en lois de finances ont en effet fortement réduit les capacités d'investissement des bailleurs.

En Ile-de-France, la baisse des permis de construire atteint - 6,8 % sur le premier semestre 2019 et celle des mises en chantier - 4,5 %. Dans le secteur du logement social, l'année 2018 a été marquée par un niveau d'agrément inférieur à 30 000 logements, pour la première fois depuis 2015.

Ce contexte de contraction résulte de causes générales structurelles ou conjoncturelles (coûts croissants de mobilisation du foncier, hausse des prix, réserve des promoteurs compte tenu du resserrement des aides au logement en matière d'accès ou d'investissement locatif) ou particulières au secteur HLM (mesures financières et restructuration imposées aux opérateurs).

L'année 2020 devrait confirmer cette dynamique sans surprise, une nouvelle baisse des sollicitations étant donc prévisible en matière de développement de l'offre locative sociale. Il est néanmoins proposé d'inscrire **45,000 M€** d'autorisations de programme (**49,810 M€** en crédits de paiement) en faveur du logement social et du logement des jeunes et des étudiants.

Ces moyens seront mobilisés selon les orientations régionales en faveur de la mise en œuvre d'une politique de mixité sociale véritable, conduisant à refuser d'accompagner les projets aboutissant à accentuer la ghettoïsation urbaine (application d'un plafond de 30 % anti-ghetto) et à concentrer les financements du logement social sur les communes les moins dotées. Il s'agit aussi de maintenir le haut niveau de performance des opérations aidées afin de contribuer efficacement à la transition énergétique. Ainsi, en 2019, plus de 78 % des logements aidés par la Région affichent des niveaux de performance supérieurs à la réglementation en vigueur, en net progrès par rapport à 2018 (65 %).

La réduction attendue des demandes de financement conduit à proposer parallèlement la mise en place d'une **mesure nouvelle afin d'éliminer les passoires thermiques dans le parc HLM** francilien, dotée de **10,000 M€** d'autorisations de programme et **1,750 M€** de crédits de paiement. Cette mesure permettra tout à la fois de répondre à une urgence sociale et environnementale et de contribuer au renforcement de la capacité de production de nouveaux logements.

Par ailleurs, l'action régionale en faveur du parc privé en difficulté sera maintenue à hauteur de **8,000 M€** d'autorisations de programme (**6,400 M€** en crédits de paiement), en concentrant les efforts sur les copropriétés en difficulté ne relevant pas d'une opération de redressement de copropriété en difficulté d'intérêt national (ORCOD IN), dont le traitement est assuré par l'EPFIF (établissement public foncier d'Ile-de-France) grâce à une ressource affectée, comme c'est le cas à Clichy-sous-Bois, Grigny et bientôt à Mantes-la-Jolie.

Enfin, après une année 2019 marquant la première mobilisation significative de moyens régionaux, il est proposé d'inscrire une dotation de **17,000 M€** d'autorisations de programme (**10,000 M€** en crédits de paiement) en faveur de l'accompagnement du NPNRU, en augmentation par rapport à 2019.

# **1ère PARTIE :**

## **LES PROPOSITIONS POUR 2020**

# **INVESTISSEMENT**

**PROJET DE BUDGET 2020**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2020**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
<b>Logement</b>				
	HP PJ CP PR	<b>63,000</b> 63,000	<b>63,000</b> 63,000	<b>85,000</b> 85,000
<b>Politique de la ville</b>		<b>15,000</b> 15,000	<b>17,000</b> 17,000	<b>25,000</b> 25,000
<b>TOTAL</b>	HP PJ CP PR	<b>78,000</b> 78,000	<b>80,000</b> 80,000	<b>110,000</b> 110,000
				<b>67,960</b> 67,960

## Logement

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
<b>905 - Aménagement des territoires</b>	<b>63,000</b>	<b>63,000</b>	<b>85,000</b>	<b>57,960</b>
<b>54 - Habitat - Logement</b>	<b>63,000</b>	<b>63,000</b>	<b>85,000</b>	<b>57,960</b>
<b>Action foncière</b>			<b>0,100</b>	
<i>HP54-001</i>			0,100	
Action foncière			0,100	
<b>Développement du parc locatif social</b>	<b>37,000</b>	<b>30,000</b>	<b>50,900</b>	<b>37,330</b>
<i>HP54-002</i>				
Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires			1,400	1,730
Aide à la création de logements locatifs sociaux			22,100	13,730
Aide à la création de logements locatifs très sociaux			18,700	10,870
Soutien à la production de logements locatifs sociaux	37,000	30,000	8,700	11,000
<b>Réhabilitation du parc locatif social</b>			<b>0,500</b>	
<i>HP54-003</i>			0,500	
Réhabilitation du parc locatif social			0,500	
<b>Aide au parc privé</b>	<b>8,000</b>	<b>8,000</b>	<b>10,700</b>	<b>6,400</b>
<i>HP54-004</i>				
Aide aux copropriétés en difficulté	8,000	8,000	10,690	6,400
Lutte contre le saturnisme			0,010	
<b>Action en faveur du logement des jeunes</b>	<b>18,000</b>	<b>15,000</b>	<b>19,700</b>	<b>12,480</b>
<i>HP54-005</i>				
Logements des étudiants			9,200	4,880
Logements des jeunes et des apprentis			7,100	4,280
Logement des étudiants, des jeunes et des apprentis	18,000	15,000	3,400	3,320
<b>Lutte contre la précarité énergétique</b>		<b>10,000</b>	<b>3,000</b>	<b>1,750</b>
<i>HP54-008</i>				
Lutte contre la précarité énergétique		10,000	3,000	1,750
<b>Appel à projets d'architectes pour dessiner le Grand Paris de demain</b>			<b>0,100</b>	
<i>HP54-009</i>			0,100	
Appel à projets d'architectes pour dessiner le Grand Paris de demain			0,100	
<b>TOTAL</b>	<b>63,000</b>	<b>63,000</b>	<b>85,000</b>	<b>57,960</b>
<i>HP</i>	63,000	63,000	85,000	57,960

## **Politique de la ville**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
<b>905 - Aménagement des territoires</b>	15,000	17,000	25,000	10,000
<b>51 - Politique de la ville</b>	15,000	17,000	25,000	10,000
<b>Requalification urbaine: actions contractualisées</b>	15,000	17,000	25,000	10,000
<i>HP51-002</i>				
Sites contractualisés ANRU	15,000	17,000	25,000	10,000
<b>TOTAL</b>	<b>15,000</b>	<b>17,000</b>	<b>25,000</b>	<b>10,000</b>
	HP	15,000	17,000	25,000
				10,000

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
<b>CHAPITRE 905 - Aménagement des territoires</b>	<b>67,960</b>
<b>Sous fonction 51 - Politique de la ville</b>	<b>10,000</b>
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	9,000
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	1,000
<b>Sous fonction 54 - Habitat - Logement</b>	<b>57,960</b>
204162 : SPIC - Bâtiments et installations	8,700
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	2,900
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	46,360
<b>TOTAL</b>	<b>67,960</b>

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## Logement

### 905 - Aménagement des territoires

#### 54 - Habitat - Logement

##### Programme : Action foncière

###### Action : Action foncière

Cette action n'est pas dotée en 2020.

##### Programme : Développement du parc locatif social

###### Action : Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires

Une dotation de **1,730 M€** est prévue en crédits de paiement au budget 2020 afin de couvrir les engagements passés.

###### Action : Aide à la création de logements locatifs sociaux

Une enveloppe de crédits de paiement à hauteur de **13,730 M€** est inscrite en prévision de paiement des engagements antérieurs.

###### Action : Aide à la création de logements locatifs très sociaux

Les engagements pris antérieurement conduisent à proposer l'inscription de **10,870 M€** de crédits de paiement en 2020.

###### Action : Soutien à la production de logements locatifs sociaux

De 2017 à 2018, la production de logements locatifs sociaux a baissé de près de 20 % du fait notamment de l'impact sur les opérateurs HLM de la RLS (réduction de loyers de la solidarité) et de la hausse de la TVA de 5,5 à 10 %.

Ainsi, en 2018, le niveau des agréments de logements sociaux constaté à hauteur de 28 830, se situe significativement en deçà de l'objectif de 37 000 logements fixé par le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH).

La tendance baissière s'est poursuivie en 2019, du fait du ralentissement conjoncturel et structurel, et il n'est pas certain à ce stade que le niveau 2018 soit atteint.

Néanmoins, la nécessité de développer la production de nouveaux logements sociaux est toujours aussi prégnante, au regard notamment de l'importance de la demande, qui s'établit à plus de 700 000 demandes non satisfaites.

C'est pourquoi, il est proposé d'inscrire une dotation d'autorisations de programme de **30,000 M€**, en cohérence avec les demandes de subventions prévisibles sur cette action en 2020, dans la continuité de la baisse constatée de 2018 à 2019.

Par ailleurs, une enveloppe prévisionnelle de **11,000 M€** est inscrite en crédits de paiement.

##### Programme : Réhabilitation du parc locatif social

## **Action : Réhabilitation du parc locatif social**

Cette action n'est pas dotée en 2020.

### **Programme : Aide au parc privé**

Les aides sont proposées dans le cadre de l'action régionale en faveur des copropriétés en difficulté pour l'accompagnement des copropriétés sous label régional, en pleine cohérence avec la délibération "Région Île-de-France, Région solidaire" de juillet 2018.

A ce jour, 34 copropriétés bénéficient du dispositif régional qui s'inscrit dans une logique globale de traitement des dysfonctionnements identifiés en termes de gestion, de bâti et d'ordre social. L'appui régional permet ainsi de soutenir des programmes validés entre l'ensemble des acteurs, dont la collectivité qui fait appel à la Région et la copropriété elle-même, dans le cadre de conventions tripartites ou quadripartites avec la commune et l'EPCI ou l'EPT le cas échéant.

Les aides régionales financent ainsi les dépenses d'ingénierie (diagnostics, études pré-opérationnelles, procédures) et les travaux, dont la rénovation thermique.

L'accompagnement régional se révèle déterminant pour traiter et débloquer les situations, et son effet levier est en outre amélioré grâce à la convention signée en 2018 entre la Région et PROCIVIS qui permet de faire préfinancer les subventions régionales par le réseau des SACICAP (Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété).

La mise en œuvre opérationnelle des projets en est ainsi facilitée car les syndicats de copropriétaires, dont la trésorerie est fragile, n'ont pas à faire d'avance pour payer les factures et seule la quote-part résiduelle hors subventions publiques est appelée auprès des copropriétaires.

## **Action : Aide aux copropriétés en difficulté**

En 2020, diverses mesures rattachées à des labels en cours doivent donner lieu à la programmation de subventions en fonction des échéanciers prévisionnels arrêtés dans les conventions signées par la Région avec les collectivités et les copropriétés bénéficiaires.

Sont concernées notamment des copropriétés sises dans les communes de Courcouronnes, Epinay-sur-Seine, Sevran, Garges-lès-Gonesse et Sarcelles.

Par ailleurs, de nouveaux labels pourront le cas échéant être proposés.

Des dotations de **8,000 M€** d'autorisations de programme et de **6,400 M€** de crédits de paiement sont inscrites pour 2020 en faveur des copropriétés en difficulté.

### **Programme : Action en faveur du logement des jeunes**

#### **Action : Logements des étudiants**

Une dotation de **4,880 M€** de crédits de paiement est proposée au budget 2020 sur cette action afin de couvrir les engagements passés.

#### **Action : Logements des jeunes et des apprentis**

Il est prévu d'inscrire une enveloppe de **4,280 M€** de crédits de paiement pour 2020 au titre des engagements pris antérieurement.

#### **Action : Logement des étudiants, des jeunes et des apprentis**

Le faible niveau des affectations de subventions en 2019 traduit la baisse des agréments constatée parallèlement par l'Etat au niveau régional.

Ainsi, les agréments de nouveaux logements étudiants délivrés par l'Etat et les délégataires ont plafonné

à 2 060 logements financés en 2018 contre 3 855 en 2017, 3 907 en 2016.

De même s'agissant des logements en résidences sociales destinés aux jeunes (FJT et résidences « jeunes actifs »), ce sont 335 logements qui ont été financés en 2018, au regard de 930 en 2017, 523 en 2016. C'est à un véritable effondrement de la production auquel on assiste dans ce secteur, du fait notamment de la position prise par l'Etat concernant l'arrêt de l'agrément des résidences dédiées aux jeunes actifs.

Or, l'Etat a pour ambition de développer sur le territoire national 60 000 logements à destination des étudiants et 20 000 logements pour les jeunes actifs sur la durée du quinquennat, l'Île-de-France représentant de l'ordre de 50 % des objectifs nationaux. Le SRHH, adopté fin 2017, anticipait largement ces mêmes besoins puisqu'il établissait, dès 2016, la nécessité de réaliser 24 000 places pour les jeunes et étudiants et 10 000 logements en résidences sociales pour jeunes d'ici 2022. Le programme de la Présidente du Conseil régional est cohérent avec ces objectifs, ce qui a permis de conclure avec l'Etat une convention spécifique en 2018.

La Région, comme la plupart des opérateurs du secteur, a régulièrement demandé que la position de l'Etat soit revue, et l'article 4 de la convention évoquée ci-dessus prévoit par ailleurs la mise en oeuvre d'une démarche concertée afin de lever les blocages et répondre aux besoins.

Sur cette question du logement des jeunes actifs, comme sur celle du logement pour étudiants, un groupe de travail a donc été constitué dans le cadre de l'Observatoire régional de l'habitat et de l'hébergement (ORHH) au sein du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), piloté par la Région dans le cadre notamment d'une actualisation du Schéma régional du logement des étudiants et des jeunes, auquel a été convié le chef de projet interministériel pour le logement étudiant et le logement jeunes actifs.

Enfin, à la suite d'une lettre circulaire du 29 juillet 2019 signée par les trois ministres concernés (cohésion des territoires, recherche et logement), le préfet de région va mettre en place une gouvernance régionale du processus de développement de l'offre de logements à destination des étudiants et des jeunes actifs, au sein de laquelle la Région prendra toute sa place.

Ainsi, ces démarches croisées et convergentes doivent permettre de définir les conditions d'atteinte des objectifs précités, et les évolutions éventuelles à opérer sur les plans juridiques, techniques, opérationnels et financiers.

Une dotation de **15,000 M€** d'autorisations de programme est proposée pour 2020 en faveur du logement des jeunes et des étudiants, ainsi qu'une enveloppe de **3,320 M€** de crédits de paiement.

## Programme : Lutte contre la précarité énergétique

Une nouvelle mesure est proposée au budget 2020 en faveur de la rénovation thermique du parc HLM.

Doté de **10,000 M€** d'autorisations de programme et de **1,750 M€** de crédits de paiement, le nouveau dispositif proposé par la Région aura pour objectif d'aider les opérateurs à supprimer les passoires thermiques de leur patrimoine afin de contribuer significativement à l'amélioration du confort d'usage des résidents ainsi qu'à la maîtrise des charges, et d'accélérer la transition énergétique.

L'objectif régional est de contribuer à accélérer et faciliter les programmes de réhabilitation engagés par les opérateurs HLM, et à contribuer ainsi à leur massification, en ciblant les bâtiments classés F et G en termes de diagnostic de performance énergétique (DPE).

Au-delà, ce nouvel apport financier régional permettra aux bénéficiaires de constituer, sur leurs fonds propres, des marges de manœuvre pour la production nouvelle.

Les modalités en seront présentées en séance plénière.

**Programme : Appel à projets d'architectes pour dessiner le Grand Paris de demain**

**Action : Appel à projets d'architectes pour dessiner le Grand Paris de demain**

Cette action n'est pas dotée en 2020.

## **Politique de la ville**

### **905 - Aménagement des territoires**

#### **51 - Politique de la ville**

##### **Programme : Requalification urbaine: actions contractualisées**

En 2020, l'accélération du processus de conventionnement engagé par l'Etat pour les PRIR et par l'ANRU pour les PRIN depuis 2019, doit conduire à une augmentation des sollicitations de la Région.

L'augmentation de l'enveloppe d'autorisations de programme proposée permettra de répondre à ces sollicitations.

##### **Action : Sites contractualisés ANRU**

Afin de continuer à contribuer au démarrage des projets du NPNRU, il est proposé d'inscrire **17,000 M€** d'autorisations de programme, soit une dotation en progression de 13 % par rapport au budget de 2019.

Par ailleurs, une dotation de **10,000 M€** de crédits de paiement est proposée pour répondre aux besoins de paiement issus des subventions d'ores et déjà votées ou qui seront affectées au cours de l'exercice.

## **FONCTIONNEMENT**

**PROJET DE BUDGET 2020**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2020**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
<b>Logement</b>		<b>0,045</b>	<b>0,045</b>	<b>0,045</b>
	HP	0,045	0,045	0,045
	PJ			
	CP			
	PR			
<b>TOTAL</b>		<b>0,045</b>	<b>0,045</b>	<b>0,045</b>
	HP	0,045	0,045	0,045
	PJ			
	CP			
	PR			

**Logement**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
<b>935 - Aménagement des territoires</b>		<b>0,045</b>	<b>0,045</b>	<b>0,045</b>
<b>54 - Habitat - Logement</b>		<b>0,045</b>	<b>0,045</b>	<b>0,045</b>
<b>Actions en faveur du logement des jeunes</b>		<b>0,045</b>	<b>0,045</b>	<b>0,045</b>
<i>HP54-005</i>				
Soutien au logement des jeunes	0,045	0,045	0,045	0,045
<b>TOTAL</b>		<b>0,045</b>	<b>0,045</b>	<b>0,045</b>
	HP	0,045	0,045	0,045

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
<b>CHAPITRE 935 - Aménagement des territoires</b>	<b>0,045</b>
<b>Sous fonction 54 - Habitat - Logement</b>	<b>0,045</b>
6226 : Honoraires	0,005
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,040
<b>TOTAL</b>	<b>0,045</b>

# **PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION**

## **Logement**

### **935 - Aménagement des territoires**

#### **54 - Habitat - Logement**

##### **Programme : Actions en faveur du logement des jeunes**

###### **Action : Soutien au logement des jeunes**

Une autorisation d'engagement de **0,045 M€** est inscrite pour 2020. Un montant équivalent est proposé en crédits de paiement.

Les moyens inscrits au projet de budget en autorisations d'engagement et en crédits de paiement permettront de financer :

- à hauteur de 0,040 M€, le partenariat établi avec l'URHAJ pour le relogement de jeunes en difficulté sortant de résidences sociales, dans le cadre de la convention approuvée par le Conseil régional (délibération n° CR 2018-024 du 3 juillet 2018) ;
- à hauteur de 0,005 M€, les besoins de transcription des débats des séances du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) organisées par la Région (Séances plénières, bureau et réunions de l'observatoire régional de l'habitat et de l'hébergement), dans le cadre de la coprésidence de cette instance.

# **ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT**

# INVESTISSEMENT

## Logement

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2020	Proposition d'AP pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
<b>905 - Aménagement des territoires</b>						
54 - Habitat - Logement	<b>199,035</b>	<b>63,000</b>	<b>57,960</b>	<b>61,281</b>	<b>52,729</b>	<b>90,065</b>
Développement du parc locatif social	123,837	30,000	37,330	37,300	29,000	50,207
<b>HP54-002</b>						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	123,837		35,330	28,900	21,500	38,107
échéancier des CP sur AP 2020		30,000	2,000	8,400	7,500	12,100
Réhabilitation du parc locatif social	<b>1,476</b>			<b>0,495</b>	<b>0,392</b>	<b>0,589</b>
<b>HP54-003</b>						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	1,476			0,495	0,392	0,589
échéancier des CP sur AP 2020						
Aide au parc privé	<b>33,829</b>	<b>8,000</b>	<b>6,400</b>	<b>8,353</b>	<b>7,500</b>	<b>19,576</b>
<b>HP54-004</b>						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	33,829		5,840	6,113	5,500	16,376
échéancier des CP sur AP 2020		8,000	0,560	2,240	2,000	3,200
Action en faveur du logement des jeunes	<b>35,317</b>	<b>15,000</b>	<b>12,480</b>	<b>14,079</b>	<b>12,250</b>	<b>11,508</b>
<b>HP54-005</b>						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	35,317		11,430	9,879	8,500	5,508
échéancier des CP sur AP 2020		15,000	1,050	4,200	3,750	6,000
Lutte contre la précarité énergétique	<b>4,365</b>	<b>10,000</b>	<b>1,750</b>	<b>0,954</b>	<b>3,487</b>	<b>8,174</b>
<b>HP54-008</b>						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	4,365		1,750	0,954	0,487	1,174
échéancier des CP sur AP 2020		10,000			3,000	7,000
Appel à projets d'architectes pour dessiner le Grand Paris de demain	<b>0,211</b>			<b>0,100</b>	<b>0,100</b>	<b>0,011</b>
<b>HP54-009</b>						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	0,211			0,100	0,100	0,011
échéancier des CP sur AP 2020						
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>199,035</b>	<b>63,000</b>	<b>57,960</b>	<b>61,281</b>	<b>52,729</b>	<b>90,065</b>
<b>Total des CP sur AP antérieures à 2020</b>	<b>199,035</b>		<b>54,350</b>	<b>46,441</b>	<b>36,479</b>	<b>61,765</b>
<b>Total des CP sur AP 2020</b>		<b>63,000</b>	<b>3,610</b>	<b>14,840</b>	<b>16,250</b>	<b>28,300</b>

# INVESTISSEMENT

## Politique de la ville

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2020	Proposition d'AP pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
<b>905 - Aménagement des territoires</b>						
<b>51 - Politique de la ville</b>	<b>35,043</b>	<b>17,000</b>	<b>10,000</b>	<b>8,887</b>	<b>8,007</b>	<b>25,149</b>
Requalification urbaine: actions contractualisées	35,043	17,000	10,000	8,887	8,007	25,149
<b>HP51-002</b>						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2020	35,043		9,507	4,960	3,553	17,023
échéancier des CP sur AP 2020		17,000	0,493	3,927	4,454	8,126
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>35,043</b>	<b>17,000</b>	<b>10,000</b>	<b>8,887</b>	<b>8,007</b>	<b>25,149</b>
Total des CP sur AP antérieures à 2020	35,043		9,507	4,960	3,553	17,023
Total des CP sur AP 2020		17,000	0,493	3,927	4,454	8,126

## FONCTIONNEMENT

### Logement

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2020	Proposition d'AE pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
<b>935 - Aménagement des territoires</b>						
<b>54 - Habitat - Logement</b>	<b>0,042</b>	<b>0,045</b>	<b>0,045</b>	<b>0,042</b>		
<b>Actions en faveur du logement des jeunes</b>	<b>0,012</b>	<b>0,045</b>	<b>0,045</b>	<b>0,012</b>		
<b>HP54-005</b> échéancier des CP sur AE antérieures à 2020 échéancier des CP sur AE 2020	0,012	0,045	0,012 0,033	0,012		
<b>Appel à projets d'architectes pour dessiner le Grand Paris de demain</b>	<b>0,030</b>			<b>0,030</b>		
<b>HP54-009</b> échéancier des CP sur AE antérieures à 2020 échéancier des CP sur AE 2020	0,030			0,030		
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>0,042</b>	<b>0,045</b>	<b>0,045</b>	<b>0,042</b>		
<b>Total des CP sur AE antérieures à 2020</b>	<b>0,042</b>		<b>0,012</b>	<b>0,030</b>		
<b>Total des CP sur AE 2020</b>		<b>0,045</b>	<b>0,033</b>	<b>0,012</b>		

**2ème PARTIE :**

**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019**

# **INVESTISSEMENT**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE**  
**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Logement</b>		<b>63,000</b>	<b>52,807</b>	<b>85,000</b>
	HP	63,000	52,807	85,000
	PJ			60,236
	CP			
	PR			
<b>Politique de la ville</b>		<b>15,000</b>	<b>14,085</b>	<b>25,000</b>
	HP	15,000	14,085	25,000
	PJ			6,000
	CP			
	PR			
<b>TOTAL</b>		<b>78,000</b>	<b>66,892</b>	<b>110,000</b>
	HP	78,000	66,892	110,000
	PJ			66,236
	CP			
	PR			

## Logement

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>905 - Aménagement des territoires</b>	<b>63,000</b>	<b>52,807</b>	<b>85,000</b>	<b>60,236</b>
<b>50 - Services communs</b>				<b>0,236</b>
<b>Fonds de solidarité relatif aux équipements mobiliers incendiés des CT franciliennes</b>				<b>0,236</b>
<i>HP50-003</i>				
Fonds de solidarité relatifs aux équipements publics immobiliers incendiés des CT franciliennes				<b>0,236</b>
<b>54 - Habitat - Logement</b>	<b>63,000</b>	<b>52,807</b>	<b>85,000</b>	<b>60,000</b>
<b>Action foncière</b>				<b>0,100</b>
<i>HP54-001</i>				
Action foncière				<b>0,100</b>
<b>Développement du parc locatif social</b>	<b>37,000</b>	<b>36,121</b>	<b>50,900</b>	<b>33,135</b>
<i>HP54-002</i>				
Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires				<b>1,400</b>
Aide à la création de logements locatifs sociaux				<b>22,100</b>
Aide à la création de logements locatifs très sociaux				<b>18,700</b>
Soutien à la production de logements locatifs sociaux	<b>37,000</b>	<b>36,121</b>	<b>8,700</b>	<b>7,530</b>
<b>Réhabilitation du parc locatif social</b>				<b>0,500</b>
<i>HP54-003</i>				
Réhabilitation du parc locatif social				<b>0,500</b>
<b>Aide au parc privé</b>	<b>8,000</b>	<b>8,121</b>	<b>10,700</b>	<b>6,149</b>
<i>HP54-004</i>				
Aide aux copropriétés en difficulté	<b>8,000</b>	<b>8,121</b>	<b>10,690</b>	<b>6,145</b>
Lutte contre le saturnisme				<b>0,010</b>
<b>Action en faveur du logement des jeunes</b>	<b>18,000</b>	<b>8,565</b>	<b>19,700</b>	<b>18,640</b>
<i>HP54-005</i>				
Logements des étudiants				<b>9,200</b>
Logements des jeunes et des apprentis				<b>7,100</b>
Logement des étudiants, des jeunes et des apprentis	<b>18,000</b>	<b>8,565</b>	<b>3,400</b>	<b>4,780</b>
Lutte contre la précarité énergétique				<b>3,000</b>
				<b>2,006</b>

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
HP54-008 Lutte contre la précarité énergétique <b>Appel à projets d'architectes pour dessiner le Grand Paris de demain</b> HP54-009 Appel à projets d'architectes pour dessiner le Grand Paris de demain			3,000 <b>0,100</b> 0,100	2,006 <b>0,070</b> 0,070
<b>TOTAL</b>	<b>63,000</b> HP	<b>52,807</b>	<b>85,000</b> 85,000	<b>60,236</b> 60,236

## Politique de la ville

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
905 - Aménagement des territoires 51 - Politique de la ville <b>Requalification urbaine: actions contractualisées</b> HP51-002 Sites en prévention Sites contractualisés ANRU	15,000 15,000 15,000 15,000	14,085 14,085 14,085 14,085	25,000 25,000 25,000 25,000	6,000 6,000 6,000 0,407
<b>TOTAL</b>	<b>15,000</b> HP	<b>14,085</b>	<b>25,000</b> 25,000	<b>6,000</b> 6,000

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## Logement

### 905 - Aménagement des territoires

#### 50 - Services communs

**Programme : Fonds de solidarité relatif aux équipements mobiliers incendiés des CT franciliennes**

**Action : Fonds de solidarité relatifs aux équipements publics immobiliers incendiés des CT franciliennes**

La consommation prévue en crédits de paiement s'élève à **0,236 M€** au titre des engagements passés et nécessite un redéploiement de crédits au sein du chapitre.

#### 54 - Habitat - Logement

**Programme : Action foncière**

Les besoins de crédits de paiement liés aux opérations aidées dans le cadre de cette action conduite avec la Caisse des dépôts et consignations en faveur du portage foncier sont imputés dans le cadre du programme dédié au parc privé, s'agissant de portage de lots de copropriétés.

**Programme : Développement du parc locatif social**

**Action : Aide à la création de logements locatifs sociaux intermédiaires**

Les besoins de crédits de paiement liés aux opérations aidées dans le cadre de cette action en faveur du logement intermédiaire PLS sont estimés à **1,145 M€** en 2019.

**Action : Aide à la création de logements locatifs sociaux**

Les besoins de crédits de paiement liés aux opérations aidées dans le cadre de cette action en faveur du logement locatif social de type PLUS sont estimés à **13,310 M€** en 2019.

**Action : Aide à la création de logements locatifs très sociaux**

Les besoins de crédits de paiement liés aux opérations aidées dans le cadre de cette action en faveur du logement locatif très social de type PLAI sont estimés à **11,150 M€** en 2019.

**Action : Soutien à la production de logements locatifs sociaux**

Les aides régionales affectées à la création de logements locatifs sociaux permettront la création de **6 549 nouveaux logements** sociaux, très sociaux et intermédiaires. 41 % de la production soutenue se situe en première couronne (2 715 logements) et 59 % en grande couronne (3 834 logements).

Parmi les logements financés par la Région, 754 sont réalisés au sein de programmes mis en œuvre dans le cadre de projets de rénovation urbaine (NPNRU) pour un montant total de 2,449 M€ d'autorisations de programme.

La production accompagnée en 2019 s'est répartie en **840 logements PLS, 3 348 logements PLUS et 2 261 logements PLAI**.

La répartition territoriale des logements aidés traduit l'objectif de mixité recherché par la Région.

Ainsi :

- plus de 86 % des logements **PLS** financés par la Région en 2019 (726 logements) l'ont été dans des communes disposant de plus de 20 % de logements locatifs sociaux ;
- la production de logements **PLUS** accompagnée se situe à hauteur de 72,65 % dans des communes disposant de moins de 25 % de logements locatifs sociaux soit, 2 505 logements ;
- pour ce qui concerne les logements **PLAI**, la production aidée se situe à hauteur de 83,23 % dans des communes disposant de moins de 25 % de logements locatifs sociaux.

Il est rappelé que ce dernier type de conventionnement permet de soutenir la création de logements familiaux mais également la réalisation de programmes spécifiques destinés à l'accueil de ménages défavorisés (résidences sociales, maison-relais...). A ce titre, cinq opérations spécifiques représentant 214 logements ont été accompagnées, trois à Paris et deux en Essonne.

L'intervention régionale permet également de soutenir les efforts de production des opérations sous maîtrise d'ouvrage d'insertion. Ainsi, 26 programmes totalisant 119 logements portés par les opérateurs suivants : Monde en marge - Monde en marche, FREHA, Habitat et Humanisme, AIPI et SNL Prologues, ont pu bénéficier d'aides régionales à hauteur de 4,577 M€.

Parmi ces programmes, 20 opérations totalisant 98 logements et 3,904 M€ de subventions ont été accompagnés au titre de la convention passée entre la Région et la Fondation Abbé Pierre.

Globalement, les aides mises en œuvre en 2019 ont permis d'obtenir de la part des bénéficiaires, en application de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, l'engagement d'accueillir 414 stagiaires pendant une période de deux mois minimum ainsi que, conformément à la délibération cadre de janvier 2017, la promesse de réserver 382 824 heures d'insertion à des personnes éloignées de l'emploi.

Depuis le début de la mandature, ce sont plus de 27 100 logements sociaux, très sociaux et intermédiaires qui auront été soutenus par la Région dont 58,87 % de PLUS (15 995 logements), 31,48% de PLAI (8 552 logements) et 9,65 % de PLS (2 623 logements).

Doté de 37,000 M€ d'autorisations de programme en 2019, cette action a donné lieu à l'affectation de **36,121 M€**, soit plus de 97 % des dotations inscrites au budget.

S'agissant des crédits de paiement, les subventions votées au cours de l'exercice et antérieurement donneront lieu à des demandes de versement pour un total évalué à **7,530 M€**.

## **Programme : Réhabilitation du parc locatif social**

### **Action : Réhabilitation du parc locatif social**

Aucune consommation de crédits de paiement n'est prévue sur cette action en 2019.

## **Programme : Aide au parc privé**

### **Action : Aide aux copropriétés en difficulté**

L'action dédiée aux aides en faveur des copropriétés en difficulté, doté 8,000 M€, a donné lieu à affectations pour un total de **8,121 M€**, grâce à un redéploiement de 0,121 M€ opéré à partir de la dotation du logement locatif social.

L'aide aux travaux de réhabilitation des copropriétés en difficulté a mobilisé un montant global de 7,083 M€ en faveur **15** ensembles immobiliers (1 259 logements) ayant bénéficié du label « copropriété en difficulté soutenue par la Région » (CDSR) et situés dans les communes de Mantes-la-Jolie, Epinay-sur-Seine, La Plaine Saint-Denis, Sevran et Villiers-le-Bel.

Ces aides aux travaux ont concerné essentiellement des interventions en parties communes ; **78** dossiers d'aides aux travaux en parties privatives ayant été enregistrés en 2019, pour un montant de 0,152 M€.

Les opérations sur parties communes ont notamment permis la rénovation thermique des copropriétés Hélène Boucher à Sevran, Pré de l'Enclos à Villiers-le-Bel, Quétigny 1 à Epinay-sur-Seine et Tour Neptune à Mantes-la-Jolie.

En outre, **29** mesures d'appui en ingénierie (diagnostics, mission de suivi-animation, aide à la gestion, aides aux procédures contentieuses) ont été soutenues pour un total de 0,886 M€ en faveur des copropriétés situées dans les villes de Chelles, Courcouronnes, Aubervilliers, Bondy, Epinay-sur-Seine, Saint-Denis, Sevran, Villepinte, Garges-lès-Gonesse et Villiers-le-Bel.

En application de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 visant à promouvoir le recrutement de 100 000 stagiaires en Ile-de-France, les établissements publics territoriaux Paris Terre d'envol et Est-Ensemble, la ville de Sevran, ainsi que la SCIC HLM COPROCOOP Ile-de-France et les Compagnons Bâtisseurs se sont engagés à recruter 16 stagiaires ou alternants.

En termes de crédits de paiement, les besoins issus des aides votées sont estimés à **6,145 M€**.

#### **Action : Lutte contre le saturnisme**

Il est prévu de consommer un montant de **0,004 M€** de crédits de paiement sur cette action au titre des engagements passés.

### **Programme : Action en faveur du logement des jeunes**

#### **Action : Logements des étudiants**

Les opérations financées antérieurement sur cette action devraient générer **9,370 M€** de versements de crédits de paiement.

#### **Action : Logements des jeunes et des apprentis**

Les besoins de crédits de paiement liés aux opérations aidées au cours des précédents exercices dans le cadre de cette action en faveur du logement des jeunes sont estimés à **4,490 M€** en 2019.

#### **Action : Logement des étudiants, des jeunes et des apprentis**

Le montant total des affectations au titre du programme « Action en faveur du logement des jeunes » s'est élevé, en 2019, à **8,565 M€**.

Les subventions votées en faveur du logement des **étudiants** se sont élevées à 5,809 M€ permettant d'accompagner la création de six résidences totalisant 836 logements.

Ces logements se décomposant en 396 PLUS et 440 PLS, offrant **956 nouvelles places**.

Les affectations en faveur du logement des **jeunes et apprentis** ont représenté 2,756 M€ permettant de soutenir la création de deux résidences totalisant 190 logements correspondant à **196 nouvelles places**.

26 stagiaires seront accueillis par les structures aidées en contrepartie du soutien régional, et 33 801 heures d'insertion sont réservées à des personnes en recherche d'emploi dans les marchés passés par les bénéficiaires.

Depuis le début de la mandature, ce sont plus de 9 100 places pour jeunes, étudiants et apprentis qui auront été créées grâce au soutien financier de la Région.

Une consommation de **4,780 M€** est prévue en crédits de paiement en 2019.

### **Programme : Lutte contre la précarité énergétique**

### **Action : Lutte contre la précarité énergétique**

Les subventions votées au cours des années précédentes mobiliseront un total de crédits de paiement estimé à **2,006 M€**.

### **Programme : Appel à projets d'architectes pour dessiner le Grand Paris de demain**

#### **Action : Appel à projets d'architectes pour dessiner le Grand Paris de demain**

Il est prévu de consommer 0,070 M€ de crédits de paiement au titre des engagements pris antérieurement.

## **Politique de la ville**

### **905 - Aménagement des territoires**

#### **51 - Politique de la ville**

##### **Programme : Requalification urbaine: actions contractualisées**

###### **Action : Sites en prévention**

Il est prévu de consommer un montant de **0,407 M€** sur cette action en 2019 au titre des engagements passés.

###### **Action : Sites contractualisés ANRU**

En 2019, le programme dédié à la rénovation urbaine a été engagé à hauteur de 93,9 %.

En effet, **14,085 M€** ont été affectés au regard d'une enveloppe initiale de 15,000 M€, les subventions votées progressant ainsi de près de 600 % par rapport à l'exercice 2018.

Les affectations ont concerné pour 13,444 M€ le financement de huit opérations du NPNRU et pour 0,641 M€ la réaffectation du solde d'une subvention votée dans le cadre d'un projet du PNRU.

Ainsi, cinq opérations concernant des PRIN ont été aidées pour un total de 10,600 M€ :

- PRIN Cinq quartiers - Les Mureaux (Construction d'un pôle éducatif)
- PRIN Les Tarterêts - Corbeil-Essonnes (Réimplantation d'un bureau de poste)
- PRIN Le Parc - Nanterre (Restructuration de locaux commerciaux)
- PRIN Agnettes - Asnières - Gennevilliers (Construction d'un groupe scolaire)
- PRIN Quartiers nord - Le Blanc-Mesnil (Construction d'un groupe scolaire).

En outre, trois opérations concernant des PRIR ont été soutenues pour un total de 2,844 M€ :

- PRIR Lugny-Marronniers - Moissy-Cramayel (Réhabilitation d'un groupe scolaire)
- PRIR Cité des Potagers - Nanterre (Sécurisation d'un espace vert)
- PRIR Fauconnière-Marronniers - Gonesse (Construction d'une école maternelle).

Enfin, la ville de Noisy-le-Grand a bénéficié de la réaffectation d'un solde de subvention pour son opération PNRU relative à l'aménagement des espaces publics du quartier du Champy pour un montant de 0,641 M€.

Depuis la mise en place du dispositif régional en faveur du NPNRU en 2017, un total de 18,994 M€ a été affecté à des opérations inscrites dans les maquettes financières des projets ou pré-conventionnées. En effet, malgré le retard pris dans le démarrage effectif du NPNRU et la lourdeur du dispositif de conventionnement mis en place par l'Etat et l'ANRU, la Région s'est attachée à identifier avec les territoires et ses partenaires les opérations susceptibles d'être engagées à bref délai, pour répondre aux attentes des habitants. Un montant de 1,698 M€ a été affecté au titre des réaffectations relevant du PNRU.

Les crédits de paiement sont estimés à **5,593 M€** pour 2019.

## **FONCTIONNEMENT**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE**  
**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Logement</b>	<b>0,045</b> 0,045	<b>0,042</b> 0,042	<b>0,045</b> 0,045	<b>0,042</b> 0,042
<b>TOTAL</b>	<b>0,045</b> 0,045	<b>0,042</b> 0,042	<b>0,045</b> 0,045	<b>0,042</b> 0,042

### Logement

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>935 - Aménagement des territoires</b>	<b>0,045</b>	<b>0,042</b>	<b>0,045</b>	<b>0,042</b>
<b>54 - Habitat - Logement</b>	<b>0,045</b>	<b>0,042</b>	<b>0,045</b>	<b>0,042</b>
<b>Actions en faveur du logement des jeunes</b>	<b>0,045</b>	<b>0,042</b>	<b>0,045</b>	<b>0,042</b>
HP54-005 Soutien au logement des jeunes	0,045	0,042	0,045	0,042
<b>TOTAL</b>	<b>0,045</b> 0,045	<b>0,042</b> 0,042	<b>0,045</b> 0,045	<b>0,042</b> 0,042

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## Logement

### 935 - Aménagement des territoires

#### 54 - Habitat - Logement

##### Programme : Actions en faveur du logement des jeunes

###### Action : Soutien au logement des jeunes

La dotation inscrite pour 2019 a été mobilisée à hauteur de **0,042 €.**

L'année 2019 a donné lieu à l'affectation d'une autorisation d'engagement de 0,040 M€ au titre de la convention conclue avec l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) pour favoriser le relogement des jeunes sortant de résidences sociales - foyers de jeunes travailleurs par la mobilisation d'une partie du contingent de droits de désignation dont la Région bénéficie en contrepartie de ses aides à l'investissement.

Par ailleurs, les frais de sténotypie des séances du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) et du groupe de travail dans le cadre de l'observatoire régional de l'habitat et de l'hébergement (ORHH) organisées par la Région ont nécessité 0,002 € d'autorisations d'engagement.

L'exécution 2019 en crédits de paiement est estimée à hauteur de **0,042 M€.**

